

Il convient en outre de noter que les nouveaux crédits qui sont présentés en 1988 ne seront pas pleinement indexés sur l'inflation. Le fardeau fiscal des familles moyennes augmentera en chiffres réels et un plus grand nombre de familles pauvres seront forcés de payer de nouveau des impôts. En d'autres termes, les 800 000 familles qui sont aujourd'hui exemptées d'impôts y seront de nouveau assujetties dans le cas improbable où le présent gouvernement était reporté au pouvoir pour un autre mandat.

● (1240)

La désindexation partielle signifie que la réduction d'impôt de 300 \$ dont bénéficiera la famille moyenne diminuera systématiquement au point de disparaître d'ici trois ou quatre ans. C'est attribuable à deux facteurs. Premièrement, le gouvernement n'a pas proposé dans le Livre blanc sur la réforme fiscale une structure équitable des taux d'imposition. Deuxièmement, le gouvernement n'a pas pleinement indexé les taux d'imposition, surtout pour les contribuables qui gagnent moins de 30 000 \$ par an. Les crédits et tout le reste ont été désindexés partiellement puisque c'est la façon dont les Conservateurs perçoivent la réforme fiscale.

Il y a d'autres problèmes et d'autres disparités. Par exemple, le gouvernement refuse encore d'assujettir à l'impôt la totalité des gains en capital. Mon parti n'est pas d'accord. Nous déplorons la priorité donnée à l'exemption d'impôt de 500 000 \$. Cette exemption a été ramenée à 100 000 \$; c'est une modeste amélioration, mais cette exemption d'impôt n'aurait jamais exister de toute façon. Il ne faut pas la changer ni la conserver, il faut la supprimer. Nous pensons qu'il faut souscrire au principe voulant qu'un dollar soit un dollar énoncé pour la première fois par la Commission Carter sur la fiscalité dans les années 60, si nous voulons que notre pays demeure économiquement fort et assure son développement économique et régional. Chaque contribuable doit avoir la certitude que les dollars qu'il gagne sont imposés de la même façon que ceux des autres contribuables et qu'il n'y a pas de petits malins qui peuvent réduire leurs impôts en employant des moyens comme les taux privilégiés frappant les dividendes et les gains en capital.

C'est la raison pour laquelle mon parti recommande qu'à l'exception des agriculteurs et des petites entreprises . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Darling:** N'êtes-vous pas merveilleux?

**M. Cassidy:** . . . et nous sommes prêts à faire ces concessions, que soit assujettie à l'impôt la totalité des gains en capital et que soit supprimée l'exemption à vie. J'entends des murmures désapprobateurs. Peut-être que certains membres du Parti conservateur pensent qu'il faudrait s'abstenir d'exempter les agriculteurs ou les petites entreprises. Si tel est le cas, qu'ils veuillent bien le dire durant le débat.

Nous notons que de nombreuses exemptions et déductions d'impôt ont été remplacées par des crédits d'impôt, mais que d'autres mesures fiscales qui favorisent dans une large mesure les riches, comme les déductions au titre des cotisations à un REER, le traitement spécial des dividendes et la déduction de tous les intérêts des emprunts faits pour gagner un revenu, sont encore considérées comme des déductions et non comme des

crédits d'impôt. Si l'on veut que le système soit juste pour tous, il faut transformer ces déductions en crédits d'impôt. Pourquoi les riches obtiendraient-ils des déductions alors que les contribuables moyens obtiendraient des crédits d'impôt? Pourquoi ne pas instaurer un système de crédits d'impôt pour tous?

J'ai déjà souligné que le régime fiscal était injuste pour les familles. J'ai dit que les réductions d'impôt pour les familles moyennes étaient dérisoires. Elles représentent quelques dollars par semaine et cet argent sera très rapidement dépensé ailleurs. Ces réductions sont de beaucoup inférieures aux augmentations d'impôt qui sont entrées en vigueur depuis que les Conservateurs ont pris le pouvoir en 1984.

Les chiffres sont un peu difficiles à calculer, mais le Conseil national du bien-être social estime que d'ici 1991, les prestations pour les enfants que reçoit une famille de deux enfants dont le revenu correspond au seuil de la pauvreté auront diminué de 314 \$, et que la famille moyenne de deux enfants perdra en réalité 925 \$. Il est possible que ces chiffres aient changé quelque peu à la suite des mesures proposées en 1987, mais sûrement pas beaucoup. Je me demande dans quel pays nous vivons lorsque le régime fiscal traite si injustement des gens qui assument, en plus de tout le reste, la seule responsabilité fondamentale d'une société, c'est-à-dire donner naissance à des enfants pour qu'une nouvelle génération reprenne le flambeau et assure la survie de la race humaine. Comment traitons-nous ces Canadiens? A en juger par la réforme fiscale des Conservateurs, nous n'y accordons pas grande valeur.

Nous ne saurions trop insister pour que le crédit fiscal pour enfant, de 65 \$, soit considérablement relevé et indexé au coût de la vie. Le changement prévu à compter du troisième enfant uniquement est nettement insuffisant. A notre avis, le nouveau crédit pourrait et devrait être jumelé à une allocation familiale accrue et réindexée.

Le NPD préconise, depuis longtemps, de relever de 80 p. 100 le crédit d'impôt remboursable pour enfant afin de permettre aux familles à faible revenu ayant des enfants de vivre au delà de seuil de la pauvreté. Si nous avons des obligations à l'égard des enfants, à l'égard des familles, alors c'est dès maintenant qu'il faut agir, non pas après les élections.

Dans la même veine, j'ai entendu mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), suggérer que les denrées essentielles comme le pain, le lait, le beurre et d'autres produits analogues soient exonérés de la taxe de vente. J'ignore s'il essayait de faire une distinction entre tous les produits d'épicerie et certaines denrées essentielles. Cependant, j'aimerais encore une fois avertir le gouvernement que ce serait très mal servir les intérêts des Canadiens et faire une énorme bourde politique que de tenter à nouveau, comme le ministre des Finances l'a fait il y a un an en juin dernier, d'imposer une taxe de vente sur les produits alimentaires qu'achètent les Canadiens toutes les semaines. Une telle position est fondamentalement inacceptable. Nous la rejetons. Nous nous y sommes opposés dès le début. Le ministre, au bout de six mois, a finalement battu en retraite. Toutefois, au nom de M. Tout le monde, nous déclarons qu'une telle décision est inacceptable et que nous ne l'accepterons pas. Que le gouvernement n'essaie pas de revenir sur cette promesse.